

Auvergne → Faits divers

PRISONS

Dix mois avec sursis pour l'ancien surveillant

Révoqué et condamné mercredi soir à dix mois d'emprisonnement avec sursis, un ancien surveillant de Varennes-le-Grand (Saône-et-Loire) avait détourné l'argent de la location des téléphones aux détenus.

En quatre ans, il avait réussi à prendre 90.000 € dans la caisse de l'association socio-culturelle de ce centre pénitentiaire implanté en Bourgogne. Ces associations internes aux prisons sont tenues par les surveillants et l'administration, sans droit de regard des détenus, alors que les deux tiers des établissements lui font gérer la location des équipements qui leur sont destinés. Les téléphones en particulier sont loués jusqu'à plus de 40 € par mois.

Un principe contesté par des associations de défense des détenus, des parlementaires mais aussi, cet été, par un rapport de la Cour des comptes. Elle avait déjà dénoncé en 2006 la location des téléphones et la gestion de ce système par des associations rarement contrôlées (voir notre dossier du lundi 23 août).

D'ailleurs, dans cette affaire de Varennes-le-Grand, le détournement n'avait pu être décelé qu'au bout de qua-

tre ans, par un comptable.

Le surveillant a expliqué son geste par un dépit amoureux : « Fin 2004, j'ai trouvé ma femme dans les bras d'un autre homme. Ça a été une brisure. J'ai voulu acheter l'amour en lui montrant que j'étais autre chose qu'un maton ». Il a divorcé depuis. Et remboursé cet argent qui lui avait servi à offrir des fleurs et des bijoux.

« Une ombre sur la pénitentiaire »

« Une ombre jetée sur la profession pénitentiaire », a regretté l'avocat de l'association, craignant que cette affaire ne jette un peu plus l'opprobre sur toutes les autres.

L'ancien détenu de Riom, François Korber, délégué général de l'association Robin des lois, a suivi le procès « révélateur d'un système scandaleux ».

Si la ministre de la Justice n'en est pas à organiser la fourniture gratuite des téléphones aux détenus comme il le demande, Michèle Alliot-Marie a tout de même annoncé sa volonté « de remettre à plat le système », pour parvenir à des prix et à une gestion « plus raisonnables ». ■

Éric Moine
Avec AFP

FAITS DIVERS

NEVERS ■ Incendie mortel : l'hypothèse de la machine à laver

Une machine à laver est probablement à l'origine de l'incendie mortel qui s'est produit avant-hier, dans une maison de la rue Camille-Baynac, à Nevers. La propriétaire, Jeannine Bouvier, 84 ans, avait été retrouvée carbonisée dans la cuisine où se trouvait cet appareil électroménager (voir notre édition d'hier). Cette piste sérieuse, confirmant la thèse de l'accident privilégiée dès le départ, est envisagée par le lieutenant-colonel Dany Saksik, expert judiciaire en incendie près la cour d'appel de Bourges (Cher), et les policiers de la Brigade de Sûreté urbaine du commissariat. ■

CREUSE ■ Les incendies criminels

Un incendie a entièrement détruit, hier, un hangar agricole de 200 m² à Ajain. Quelques 800 bottes de paille et de foin sont parties en fumée. Il s'agit du sixième sinistre d'origine criminelle qui, depuis le début du mois d'août, touche un hangar agricole aux alentours de Guéret. La colère commence à monter du côté des agriculteurs. Le préfet a annoncé que la gendarmerie allait renforcer ses patrouilles. ■

